

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-184

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Animation d'un spectacle dans le cadre de l'opération « premières pages » auprès des enfants des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant Caram'bole à Bény et Car'hibou à Domsure, ainsi que du Relais Petite enfance Caramel à Val Revermont

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes culturelles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec la compagnie « NAVOUKIL Productions » à SONNAZ (73000) pour l'organisation d'une matinée spectacle pour les enfants et leurs parents des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant à BENY et à DOMSURE ainsi que du Relais Petite enfance à VAL REVERMONT ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec la Compagnie « NAVOUKIL Production » pour une prestation du spectacle « Amel la coccinelle » pour les enfants et leurs parents des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant à BENY et à DOMSURE ainsi que du Relais Petite enfance à VAL REVERMONT au mois de Novembre 2023 dans les locaux de la médiathèque à Marboz.

Les modalités sont les suivantes :

- Le spectacle sera assuré par Chloé RIMBOUD et Frédéric DAMBEL de la compagnie « NAVOUKIL Production » 73000 SONNAZ ;
- Le spectacle aura lieu dans les locaux de la médiathèque de Marboz le samedi 25 Novembre 2023 de 10 h 00 à 10 h 45 ;
- Le spectacle s'adresse aux enfants accompagnés de leurs parents pour un coût global de 550 euros (frais de déplacement compris) répartis sur les budgets de fonctionnement des quatre structures suivantes : l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Caram'bole à Bény, l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Car'hibou à Domsure, le Relais Petite enfance Caramel à Val Revermont et la médiathèque à Marboz à raison de 135.50€ TTC chacune.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 10 octobre 2023.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance